MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Publication périodique SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

DLP 29-8-88036425

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION GRANDES CULTURES

ABONNEMENT ANNUEL : 90 f

REGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

(7) 895 48 48

RÉGION RHÔNE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CÉDEX 03

5 Décembre 1985 N° de série continue 61 Bulletin n° 14

COLZA

LARVES DE GROSSES ALTISES

Les vols d'adultes ont été faibles mais cela ne supprime pas le risque de voir des larves commettre localement des dégâts.

Une visite des parcelles qui seront conservées s'impose donc afin de vérifier l'éventuelle présence de larves de grosses altises dans le pétiole des feuilles. Faire ce comptage sur 25 à 50 plantes en divers endroits de la parcelle.

Une intervention est nécessaire si plus de 70 % des plantes portent au moins une larve.

Effectuer le traitement lorsque la température est supérieure à 5°C de préférence sur un feuillage sec.

Produits utilisables :

Oléoparathion méthyl à 350 g de ma/ha
Oléoparathion éthyl à 300 g de ma/ha
Parathion méthyl microencapsulé (PENNCAP M à 0,8 l de PC/ha)
parathion méthyl + Phosalone (TAXYLONE à 1,5 l de PC/ha)

Ne pas mélanger insecticides et herbicides. Toutefois, le mélange Taxylone + Léguram PM est possible. Avec les autres produits, laisser 3 semaines entre les deux applications.

Si le seuil n'est pas atteint début décembre, une seconde visite est conseillée un mois plus tard pour vérifier que l'attaque est toujours faible ou inexistante.

Si on observe des petites larves seulement à partir du mois de février, il n'est pas utile d'intervenir car les dégâts ne peuvent plus être préjudiciables pour le rendement.

P 121

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD